



DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
Mairie de Saint-J

DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ

RÉCEPTION DU PUBLIC

Pour les **DEMANDES**, VOUS DEVEZ **ARRIVER AVANT**, OU AU PLUS TARD
à 11 heures 30 tous les matins
ET, avant ou au plus tard à 16 heures... les LUNDIS après-midi

* Vous avez la possibilité d'effectuer, en Ligne, une **PRÉ-DEMANDE DE CARTE NATIONALE d'IDENTITÉ** sur « **servicepublic.fr** ». Cela ne vous dispense pas de vous rendre en Mairie où vous pourrez finaliser votre demande de C.N.I..

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

(La Préfecture, **AUTORITÉ** validant les Demandes de CNI (et, Passeport)
peut réclamer des pièces complémentaires qu'elle jugerait nécessaires.)

POUR UN ADULTE (Validité 15 ans)

- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation (selon votre cas : Vous renseigner sur « servicepublic.fr » ou auprès de la Mairie.)
- Pour les Femmes **NOUVELLEMENT** mariées : Copie intégrale de l'acte de Mariage (**original**)
- Pour les **Veuves** : Copie intégrale de l'acte de décès de l'époux. (**original**)
- 2 PHOTOS d'identité récentes (moins de 6 mois), de face et tête nue, à fond uni et clair, de préférence en couleur (format **PASSEPORT**)

* ÉVITER Les FONDS BLANC et GRIS, ET LES PHOTOMATONS../.

- 1 justificatif de domicile au nom du demandeur (Voir au verso : *
personne résidant chez un particulier, ou, enfant majeur vivant chez ses parents .)

SI RENOUELEMENT : ANCIENNE CARTE d'IDENTITÉ
(+ photocopie de cette même carte)

DANS LE CAS d'UNE **PREMIÈRE DEMANDE**, d'UNE **PERTE**, ou **VOL**,
FOURNIR :

un document officiel **AVEC PHOTO (+ photocopie)** permettant de vous identifier. (Passeport, Permis de Conduire, de Chasser ou carte d'identité Professionnelle, Carte Vitale avec photo, carte Étudiant, carte d'Ancien Combattant, Carte de SÀéjour, Passeport étranger, Passeport de mission...)

LA PRESENCE DE L'INTÉRESSÉ(E) EST OBLIGATOIRE
AU DÉPÔT, ET À LA REMISE .

Voir Suite au **VERSO** s.v.p

EN CAS DE PERTE , OU DE VOL :

EN PLUS DES PIÈCES PRÉCITÉES

- 1 TIMBRE FISCAL de 25 euros.

- La Déclaration de PERTE : Le Formulaire sera rempli au guichet AU MOMENT du dépôt de la demande.

- La Déclaration de VOL établie par la Gendarmerie ou la Police Nationale.

ENFANT MINEUR (moins de 18 ans (*Validité 10 ans*))

La Copie intégrale de son acte de naissance (original) Selon le cas.
(Si pour vous, ce document n'est pas obligatoire, TOUJOURS Présenter le Livret de Famille.)

- **Ancienne carte d'identité, si renouvellement (+ Photocopie)**
- **2 photos d'identité, récentes (moins de 6 mois) de face et tête nue, à fond uni et clair (format PASSEPORT) La bouche fermée/ pas de sourire.**
- **La photocopie de la pièce d'identité du Parent, ET/OU Représentant légal Qui signe l'autorisation de délivrance de CNI au mineur (ET, ORIGINAL).**
- **La photocopie d'un justificatif de domicile RÉCENT aux noms des parents (Photocopie + Original)**
- **LIVRET DE FAMILLE des Parents ...**
- **En cas de DIVORCE DES PARENTS, copie du Jugement.**
- **S'il y a lieu, justificatif de l'Autorité parentale (Original + Photocopie)**

TRES IMPORTANT : la présence des enfants est obligatoire (QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE) au dépôt de la demande, accompagnés de leur(s) parent(s) ou Représentant légal.

*** Cas des personnes majeures habitant chez un particulier, parents ou amis etc... : (4 DOCUMENTS)**

- Une Attestation sur l'honneur de l'hébergeant.
- Les photocopies de la pièce d'identité ET du justificatif de domicile de l'hébergeant.
- Un document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (Carte électorale, attestation de Sécurité sociale, OU d'Allocations familiales, document de l'Agence Nationale pour l'emploi..... ou autres).

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TÉLÉTRANSMIS EN PRÉFECTURE, NI GARDÉ EN MAIRIE.



DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
Mairie de Saint-Joseph

DEMANDES DE PASSEPORT

RECEPTION DU PUBLIC

Pour les DEMANDES, VOUS DEVEZ ARRIVER AVANT, OU AU PLUS TARD
à 11 heures 30 tous les matins

ET, avant ou au plus tard à 16 heures... les LUNDIS après-midi

* Vous avez la possibilité d'effectuer, en Ligne, une **PRÉ-DEMANDE DE PASSEPORT** sur « **servicepublic.fr** ». Cela ne vous dispense pas de vous rendre en Mairie où vous pourrez finaliser votre demande de Passeport.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

(La Préfecture, AUTORITÉ validant les Demandes de Passeport (et, CNI)
peut réclamer des pièces complémentaires qu'elle jugerait nécessaires.)

POUR UN ADULTE (Validité 10 ans)

1^{ère} DEMANDE ET RENOUELEMENT :

- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation (selon votre cas : Vous renseigner sur « servicepublic.fr » ou auprès de la Mairie.)
- Pour les Femmes **NOUVELLEMENT** mariées : Copie intégrale de l'acte de Mariage (original)
- Pour les Veuves : Copie intégrale de l'acte de décès de l'époux. (original)
- 2 PHOTOS d'identité récentes (moins de 6 mois), de face et tête nue, à fond uni et clair, de préférence en couleur (format PASSEPORT)

* Éviter Les FONDS BLANC et GRIS, ET LES PHOTOMATONS../.

- 1 TIMBRE FISCAL de 86 euros.

- 1 justificatif de domicile au nom du demandeur (Voir au verso : *
personne résidant chez un particulier, ou, enfant majeur vivant chez ses parents .)

**Vous devez fournir un document officiel AVEC PHOTO (+ photocopie)
permettant d'identifier le demandeur**

(C.N.I, Permis de conduire, de chasser ou carte d'identité Professionnelle , Carte Vitale avec photo, carte Étudiant, carte d'Ancien Combattant, Carte de séjour, Passeport étranger, Passeport de mission...)

SI RENOUELEMENT, ANCIEN PASSEPORT (+ photocopies du passeport)

LA PRESENCE DE L'INTÉRESSÉ(E) AU DÉPÔT, ET A LA REMISE EST OBLIGATOIRE.

Voir Suite au **VERSO** s.v.p

PERTE ou VOL

EN PLUS DES PIÈCES PRÉCITÉES

- La Déclaration de PERTE : Le Formulaire sera rempli au guichet AU MOMENT du dépôt de la demande.
- La Déclaration de VOL établie par la Gendarmerie ou la Police Nationale.

ET, BIEN Sûr, le document officiel AVEC PHOTO (+ photocopie) permettant de vous identifier, (C.N.I, permis de conduire, de chasser ou carte d'identité professionnelle, Carte Vitale avec photo...)

PRESENCE OBLIGATOIRE DE L'INTERESSE AU DEPÔT ET A LA REMISE

ENFANT MINEUR (moins de 18 ans (Validité 05 ans))

La Copie intégrale de son acte de naissance (original) Selon le cas.
(Si pour vous, ce document n'est pas obligatoire, TOUJOURS Présenter le Livret de Famille.)

- 1 timbre Fiscal de 17 euros (pour les enfants de - moins 15 ans)
- 1 timbre Fiscal de 42 euros (pour les enfants de 15 à - moins de 18 ans)
- **Ancien passeport, si renouvellement (+ Photocopie)**
- 2 photos d'identité, récentes (moins de 6 mois) de face et tête nue, à fond uni et clair (format PASSEPORT) La bouche fermée/ pas de sourire.
- La photocopie de la pièce d'identité du Parent, ET/OU Représentant légal du mineur (ET, ORIGINAL)
- La photocopie d'un justificatif de domicile RÉCENT aux noms des parents (Photocopie + Original)
- LIVRET DE FAMILLE des Parents ...
- En cas de DIVORCE DES PARENTS, copie du Jugement.
- S'il y a lieu, justificatif de l'Autorité parentale (Original + Photocopie)

TRES IMPORTANT : la présence des enfants est obligatoire (QUEL QUE SOIT LEUR ÂGE) au dépôt de la demande, accompagnés de leur(s) parent(s) ou Représentant légal.

* L'enfant âgé de 12 ans et plus doit être présent au dépôt ET à la REMISE du pspt.

* Cas des personnes majeures habitant chez un particulier, parents ou amis etc... : (4 DOCUMENTS)

- Une Attestation sur l'honneur de l'hébergeant.
- Les photocopies de la pièce d'identité ET du justificatif de domicile de l'hébergeant.
- Un document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (Carte électorale, attestation de Sécurité sociale, OU d'Allocations familiales, document de l'Agence Nationale pour l'emploi..... ou autres).

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TÉLÉTRANSMIS EN PRÉFECTURE, NI GARDÉ EN MAIRIE.